



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DU MARCHÉ PUBLIC D'APPROVISIONNEMENT

MARCHÉ DU CENTRE



SOMMAIRE

CHAPITRE I : RAPPORT ADMINISTRATIF Pages 3 à 8

I.	ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE	pages 4 à 6
II.	Liste des commerçants abonnés par marchés	page 7
III.	LES EFFECTIFS DU SERVICE D'EXPLOITATION	page 7
IV.	COMMISSION DES MARCHÉS	page 7
V.	MODIFICATIONS CONTRACTUELLES	pages 7 à 8
VI.	ANIMATION DES MARCHÉS	page 8
	GRILLE TARIFAIRE	page 9
	ANNEXE I	page 10

CHAPITRE II : RAPPORT TECHNIQUE Pages 11 à 12

	ANNEXE II	page 13
	ATTESTATION D'ASSURANCE	page 14

CHAPITRE III : RAPPORT FINANCIER Page 15

	ANNEXES	page 16
--	---------	---------

CHAPITRE I
RAPPORT ADMINISTRATIF



I. ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

Concernant le marché

La période des travaux lancés en septembre 2021 est programmée pour toute l'année 2022. Il a été décidé par la ville de supprimer la séance du mercredi pour faciliter la continuité du chantier sur au moins 4 jours par semaine jusqu'au vendredi, séance de marché.

Le marché a souffert significativement durant cette période de travaux et nous avons perdu des abonnés qui ont quitté le marché, ceci s'ajoutant aux difficultés économiques qui touchent l'ensemble des secteurs et qui ont des répercussions significatives sur la consommation des ménages.

Le marché couvert a cependant conservé une offre alimentaires satisfaisante, les métiers de première nécessité étant tous présents (boucher, charcutier, poissonnier, fromager, fruits et légumes, ...).

L'ensemble des constats et actions menés au démarrage du contrat ont été prolongés, notamment sur les points suivants, entre autres :

- propreté et hygiène de la halle,
- recrutement de commerçants alimentaires,
- mise en place d'un véritable programme annuel d'animations,
- rétablissement d'une communication avec les usagers du marché pour recueillir les attentes,
- établissement d'un véritable partenariat avec la Ville dans le cadre de la DSP et sous son contrôle.
- participation au projet de rénovation de la halle.

Vous trouverez ci-après la liste des commerçants abonnés au 31 décembre 2022 et les éléments statistiques s'y rapportant.

Nous constatons une stabilité tout à fait satisfaisante de l'activité commerciale du marché et des commerçants abonnés alimentaires ce qui n'est pas le cas des commerçants vendant des produits manufacturés. En effet ces derniers souffrent de la sélection opérée par la clientèle qui privilégie majoritairement leurs achats alimentaires au détriment des produits divers vendus par les volants.

Ce phénomène a été grandement accentué par la crise sanitaire liée à la COVID - 19.

Concernant les commerçants

Les prérogatives du ressort des commerçants n'ont pas donné lieu à des interventions spécifiques.

Elles concernent en général :

- la qualité de leurs produits vendus,
- le respect de la réglementation du marché,

Concernant le Délégué

Tous les courriers relatifs à d'éventuelles infractions au règlement comme les rappels à l'ordre adressés aux commerçants sont envoyés en copie à la Ville.

La gestion des marchés étant en grande évolution depuis quelques années, nous tenons à souligner les points réglementaires et législatifs suivants :

Présentation d'un successeur

L'avènement du droit conféré aux abonnés de présenter un successeur introduit par l'article 71 de la Loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 - codifié à l'article L.2224-18-1 du Code général des collectivités locales - dite « Loi Pinel », devrait donner lieu à des illustrations dans les mois à venir de plus en plus nombreuses.

En dépit de diverses circulaires préfectorales rappelant l'attribution des emplacements sur le domaine public à titre précaire et révocable, des tentatives de spéculations financières pourraient voir le jour, au détriment de la survie économique des nouveaux entrants. Une attention particulière sur ces sujets devra donc être portée lors des commissions d'attribution de places sur le marché.

Obligation de traitement des biodéchets

L'obligation de tri et de traitement des biodéchets a été généralisée au 1^{er} janvier 2016 et concerne tous les marchés qui produisent plus de 10 tonnes de biodéchets par an. Depuis le 1^{er} janvier 2022, les emballages plastiques sont interdits pour les colis de fruits et légumes de moins de 1,5kg. Nous inciterons les commerçants concernés à changer d'emballages ou à donner priorité au vrac.

A noter que l'obligation de tri et de valorisation des biodéchets sera généralisée à tous, professionnels ou non à compter du 1^{er} janvier 2024.

Interdiction des sacs plastiques

L'article 75 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte - codifié à l'article L. 541-10-5 du code de l'environnement prévoit l'interdiction des sacs de caisse en matières plastiques à usage unique destinés à l'emballage de marchandises au point de vente.

Les commerçants des marchés doivent donc mettre en place des solutions de substitution depuis le 1^{er} juillet 2016.

L'évolution de la numérisation au sein de l'entreprise

Dans le cadre de sa recherche constante d'évolution et de modernisation de la gestion des marchés communaux d'approvisionnement, l'entreprise utilise un nouveau logiciel de facturation qui permettra d'apporter une réelle modernisation dans les rapports avec les commerçants mais aussi avec les villes.

De même pour ce qui concerne l'entreprise, ce nouveau logiciel facilitera le traitement des données comme de réponse à donner aux villes dans le cadre du contrôle de la délégation.

1.1 : La transparence pour les commerçants

L'entreprise ainsi dispose de l'exclusivité sur un logiciel de facturation électronique par smartphone et en direct par la 4G.

La facturation par smartphone en Live

Chaque commerçant reçoit la facture directement sur son mobile. Les données collectées sont immédiatement disponibles sur le serveur par synchronisation live.

L'entreprise peut ainsi suivre le travail des régisseurs en direct lors de la séance et opérer des contrôles instantanés et nominatifs.

Les montants facturés sont directement basculés en comptabilité (encaissements/impayés).

Nous garantissons ainsi aux collectivités la transparence et la traçabilité de l'ensemble de la chaîne financière, de la facturation à la certification des comptes.

Un reçu détaillé est remis systématiquement à chaque commerçant. Il comporte toutes les mentions légales ainsi que le détail de facturation nécessaire à la compréhension des droits de place appliqués.

1.2 : La transparence pour la Ville

Nous garantissons ainsi à la Ville la totale traçabilité des opérations financières depuis la facturation jusqu'à l'intégration dans les comptes de notre Entreprise. Ceci a été rendu possible grâce au développement d'un outil informatique complet intégrant la facturation électronique, l'enregistrement des factures en temps réel sur notre serveur et l'importation automatique des données dans notre logiciel de comptabilité.

La collecte des données brutes (identité client, activité, adresse, métrage occupé couvert/découvert, statut) **permet leur traitement à des fins statistiques et d'information disponible pour la Ville.**

La Ville peut ainsi accéder aux données collectées sur notre plateforme sécurisée et avoir ainsi accès au détail de l'intégralité des recettes opérées par séance ou connaître la fréquentation de tel ou tel commerçant non abonné par exemple simplement en rentrant son nom dans le logiciel.

Nos fichiers comportant des données personnelles sont gérés conformément aux obligations légales de sécurité et de confidentialité issues du RGPD 2016/679.

Les données nominatives communiquées à la Ville portent essentiellement sur la liste des commerçants, l'activité et les coordonnées.

S'agissant de la protection des données, ce fichier est à notre usage unique et n'est divulgué à aucun autre tiers.

Le paiement dématérialisé sécurisé

Les commerçants abonnés pourront régler en 2023 leurs factures :

- A distance et en ligne sur le site REGILOG au moyen de leur carte bancaire
- Par virement bancaire. Nos régisseurs sont équipés d'un compte professionnel avec un RIB permettant les virements des commerçants.

Dans le futur, pour les volants :

- Sur place par carte bancaire via terminal relié au smartphone

II. LISTE DES COMMERCANTS ABONNÉS, PAR MARCHÉ

Vous trouverez en annexe I au présent rapport, la liste des commerçants abonnés, (nouvel abonné ou démission), ainsi que le nombre total de commerçants abonnés présents au 31 Décembre 2022, le métrage occupé et l'activité exercée.

Afin de compléter les éléments de ces listes, nous avons ajouté un tableau indiquant le nombre de commerçants abonnés par catégorie d'activités et le pourcentage que représente chacune d'elles par rapport à l'ensemble du Marché.

III. LES EFFECTIFS DU SERVICE D'EXPLOITATION

Notre Entreprise dispose pour assurer sa prestation de :

➤ 1 Régisseurs :

Monsieur Jonathan DONCOURT, chargé du placement des commerçants, de la perception des droits de place et de la coordination des diverses prestations nous incombant.

➤ 7 employés au nettoyage du marché

IV. COMMISSION DES MARCHÉS

Deux réunions de Commissions de Marchés ont été organisées le 21 mars et le 9 septembre 2022. Elles se sont déroulées sans grandes difficultés et ont permis notamment la régularisation des démissions et admissions de commerçants ainsi que d'évoquer la mise en place des animations et les problèmes techniques liés au bon fonctionnement du marché.

V. MODIFICATIONS CONTRACTUELLES

Une nouvelle hausse conjoncturelle de 2,41% a été votée par la ville en fin d'année avec une application au 1^{er} janvier 2022. La redevance a été fixée à 160 267.44 €.

Une redevance complémentaire étant prévue pour être égale à 50% du différentiel de recettes HT annuelles calculée par différence entre les recettes prévisionnelles HT de base réactualisées selon la hausse tarifaire annuelle et celles réellement effectuées par le Délégué, cette procédure n'a pas été mise en œuvre, le calcul comme suit ayant fait ressortir un différentiel négatif :

Du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2022 : RL

- CA HT effectivement réalisé sur cette période : 212 929.48 €.
- CA HT prévisionnel pour 2022 (sur la base des recettes prévisionnelles annuelles de base réactualisées à compter du 1^{er} janvier 2022 (2.41 %), soit : 476 444.88 €.
- Différentiel recettes HT annuelles du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 : - 263 315.54 €

Ce différentiel étant négatif il n'y a pas de redevance complémentaire pour l'année 2022.

VI. ANIMATION DES MARCHÉS

Compte-rendu chiffré Hors Taxes de l'exercice 2022

Du budget "ANIMATION & PUBLICITÉ" géré par la Société LOISEAU MARCHÉS.

TOTAL DES CRÉDITS ENREGISTRÉS SUR LE COMPTE :

REDEVANCE ANIMATION :9 698,79 Euros
 SOLDE CREDITEUR 2021 : 4 611,82 Euros

FRAIS DE GESTION 5% : 484,94 Euros

TOTAL DES DEPENSES (avec frais de gestion) :..... 9 786,67 Euros

Dépenses affectées aux opérations ci-après :

MAI 2022

FETE DES MÈRES: 500 mugs en matière recyclées et personnalisés..... 2 840,40 Euros

JUIN 2022

FETE DES PÈRES : 400 portes cartes personnalisés.....1 952,50 Euros

DÉCEMBRE 2022

FÊTE DE NOËL : stand photo père Noël, stand vin chaud gâteaux de Noël, 2 mascottes livres enfants 4 508,83 Euros

TOTAL DÉPENSES HORS TAXES : 9 301,73 Euros

SOLDE CREDITEUR AU 31/12/2022.....4 523,94 Euros

* * *

Accusé de réception en préfecture
 077-217705144-20231220-23_08705-DE
 Date de télétransmission : 20/12/2023
 Date de réception préfecture : 20/12/2023

GRILLE TARIFAIRE



DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021



L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	9
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Aada TEKOUK
Date de la convocation des conseillers	8 Décembre 2021
Date de l'affichage de la convocation	8 Décembre 2021



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABÈRE(**arrivée à 19h23**), Madame Caroline DIGARD, Monsieur Philippe LE CLERRE, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Magalie FRANÇOIS, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Aada TEKOUK, Madame Fatima MENZEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU (**arrivée à 19h46**), Monsieur Hassan FERE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Monsieur Cyrille GUILBERT donne pouvoir à Mme Fatima MENZEL
Madame Laurence GROSSI donne pouvoir à Monsieur Stéphane PAVILLON,
Monsieur Gabriel GREZE donne pouvoir à Monsieur William MUSUMECI,
Monsieur Dominique DI PONIO, donne pouvoir à Madame Maria ALVES
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Monsieur Hassan FERE
Monsieur Samir METIDJI donne pouvoir à Madame Sylvie MUNDVILLER,
Madame Danièle KAMENI donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET,

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231220-23_06285-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE ET DU MONTANT DE LA REDEVANCE RELATIFS AUX MARCHES DE VILLEPARISIS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2224-18,

Vu la délibération n°2017-04/02-04 en date du 22 février 2017 approuvant le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service public Halles et Marché de Villeparisis et ses annexes conclu avec la société LOISEAU MARCHÉ SAS,

Vu l'article 20 du contrat susvisé qui prévoit la réactualisation des tarifs de droits de place et du montant de la redevance, chaque année, selon une formule d'actualisation reposant sur l'évolution de l'indice des taux de salaire horaire de base des ouvriers, ensemble des secteurs non agricole, entre l'année de signature du contrat et l'année en cours.

Considérant l'avis favorable de la Commission Marchés Forains, en date du 10 novembre 2021,

Entendu l'exposé de Madame Nassera ZOUBIR, Conseillère municipale déléguée aux commerces, marchés et nouveaux arrivants,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

APPROUVE l'actualisation des tarifs des droits de place et de la redevance relatifs aux marchés de Villeparisis, par application du coefficient d'actualisation prévu au contrat de délégation, soit une hausse de 2,41 %.

Article 2 :

Autoriser le délégataire à mettre en œuvre la grille tarifaire actualisée suivante à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Droits de places couvertes :

Par place de deux mètres de façade sur allée principale, transversale ou de passage et donnant droit à une profondeur maximale de deux mètres.

Commerçants abonnés :

Par fraction de 2 mètres	centre-ville (en euros HT)
1 ^{ère} place	2,50
2 ^{ème} place	5,32
3 ^{ème} place	8,86
4 ^{ème} place	13,03
5 ^{ème} place	18,50
Suivantes : +	6,12

Places découvertes (tous marchés) :

Par mètre linéaire de façade marchande sur allée principale, transversale ou de passage donnant droit à une profondeur maximale de deux mètres.

Commerçants non abonnés : 1,76 HT

Supplément pour places ouvertes ou découvertes : 1,21 HT

Droits de stationnement ou de déchargement par véhicule (tous marchés) :

Commerçant Abonné et Non Abonné par séance de marché : 1,29 HT

Taxe déchets :

Par mètre linéaire, par séance, par commerçant abonné et non abonné : 0,12 HT

Animation (tous marchés) :

Par commerçant abonné ou non et par séance : 1,35 HT

La redevance d'exploitation des marchés d'approvisionnement sera donc de 160 267,47 € annuelle à compter de la date d'entrée en application de cette nouvelle

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Le Maire
Frédéric BOUCHE



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231220-23_06203-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023



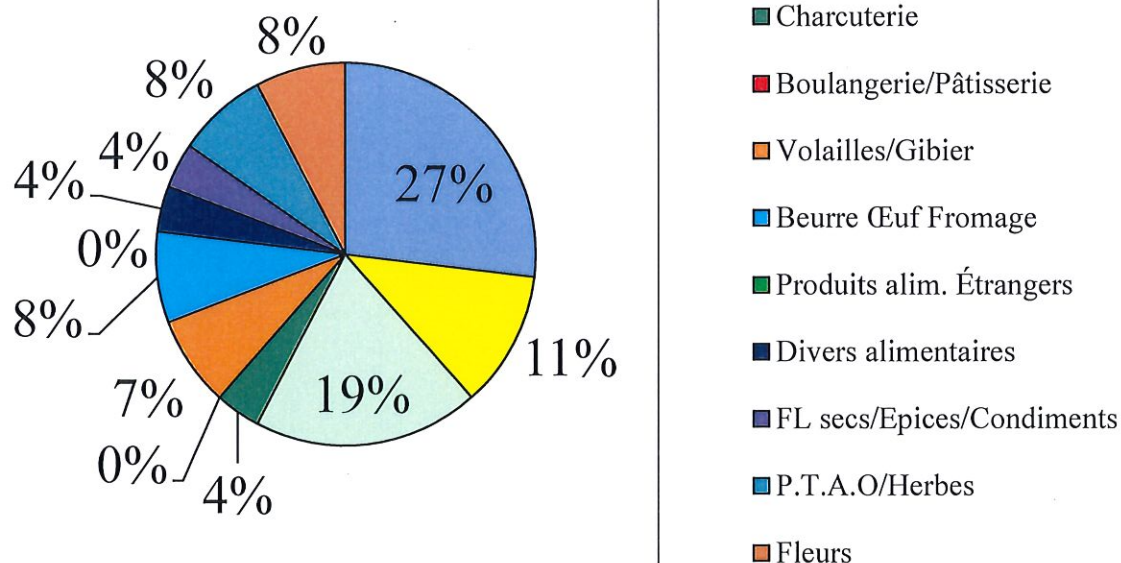
ANNEXE - I -



**TABLEAU DES DIFFERENTES CATEGORIES D'ACTIVITES
DU MARCHÉ DU CENTRE EN 2022
VILLEPARISIS**

Catégories d'Activités	Nombre de Commerçants	Nombre de Mètres Totalisés (en m)	% du nb de commerçants par catégorie
Fruits et Légumes	7	122	27
Poissonnerie	3	48	12
Boucherie/Triperie	5	46	19
Charcuterie	1	19	4
Boulangerie/Pâtisserie	0	0	0
Volailles/Gibier	2	19	7
Beurre Œuf Fromage	2	18	8
Produits alim. Étrangers	0	0	0
Divers alimentaires	1	25	7
FL secs/Epices/Condiments	1	14	4
P.T.A.O/Herbes	2	23	8
Flours	2	25	8
TOTAL	26	359	100

**POURCENTAGE DU NOMBRE DE COMMERCANTS EN
FONCTION DES CATEGORIES D'ACTIVITES**



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231220-23_08705-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

VILLE DE VILLEPARISIS

LISTE DES COMMERCANTS ABONNES EN 2022

Nom	Prénom	Activité	Enseigne	Siret	Adresse	PRESENT DU	AU	METRAGE	SOUS HALLE	EXTERIEUR
* ALLIBERT	Anne Sophie	Boucherie Triperie	BOUCHERIE ALLIBERT	829523661 MEAUX	25 rue du Lièvre	09/07/2017	31/12/2022	9	X	X
* BAHIN	Marcial	Marâcher	EARL LES CHANOIS	444359194 MEAUX	Route de Chamoult les Chanois	24/03/2017	31/12/2022	24	X	X
* BELHIS / ALOUANE	Zehor	Produits orientaux	TIYOU	877718159 BOBIGNY	62 rue du Progrès	10/11/2019	13/07/2022	15	X	X
* BLECH AGELOU	Stéphanie	Fleurs	LYSARUM	443858687 MEAUX	75 Bis Avenue Charles Gide	24/03/2017	31/12/2022	10	X	X
* BRACKÉ	Fabrice	Poissonnier	ETABLISSEMENT BRACKÉ	315858450 PONTOISE	9 route de Villiers Adam	01/12/2022	31/12/2022	16	X	X
* CAMISOLI	Bruno	Fruits et Légumes	BRUNO PRIMEURS	850292434 MEAUX	4 rue Saint Just	21/07/2019	31/12/2022	10	X	X
* DAUTRICHE	Thomas	Beurre Oeufs Fromages	LES FRERES	894641384	15 bd de la République	27/03/2021	31/12/2022	9	X	X
* DAWOUD	Waleed	Fruits et Légumes	LES FRERES	790650881 MEAUX	4 Rue des Maronites	24/03/2017	31/12/2022	28	X	X
* DE-JESUS FERREIRA	Sophie	Beurre Oeufs Fromages		819466566 CRETEIL	10 rue du Bel Air	01/04/2018	30/04/2022	6	X	X
* DEQUEN	Thierry	Poissonnier		421374349 MELUN	15 rue de la Porte Rouge	24/03/2017	31/12/2022	19	X	X
* DONZELOT	Muriel	Fruits et Légumes		393555560 MEAUX	8 Rue des Morils	24/03/2017	31/12/2022	12	X	X
* EL-AIDI	Mbarek	Fruits et Légumes	ETABLISSEMENT PERREIRE	829283910 BOBIGNY	13 rue Lebon	25/11/2018	31/12/2022	18	X	X
* EL-BEHIRI	Ibrahim	Fruits et Légumes	IBR FRUITS	850778671 BOBIGNY	5 B rue Chevreuil	05/06/2020	31/12/2022	19	X	X
* ESMAIL	Ziad	Fruits et Légumes	L'ORANGE BLEUE	790744718 BOBIGNY	2 Allée Faiderbe	24/03/2017	31/07/2022	24	X	X
* GAIO DOS SANTOS	Paulo	Volaille - Gibier	GAIO POLART	493099139 MEAUX	14 impasse Carnot	24/03/2017	31/12/2022	11	X	X
* KADAQUI	Mohamed	Poissonnier	L'ETOILE D'AYA	833974086 BOBIGNY	34 avenue Pierre Curie	31/03/2019	31/12/2022	13	X	X
* LAMOURETTE	Jean Marc	Fleurs		388823973 BOBIGNY	9 Avenue Ferrer	24/03/2017	31/12/2022	15	X	X
* LE MARREC	Yoann	Pommes de Terre Ail Oignons Fines herbes	YOPATATE	488389396 COMPIEGNE	C16 441 Route de Paris	21/07/2019	31/12/2022	13	X	X
* MAHIOU	Kamel	Pommes de Terre Ail Oignons Fines herbes		835129305 COMPIEGNE	2 allée des Lys du Valois	27/05/2018	31/12/2022	10	X	X
* MONTI SCHMITT	Oélie	Epicerie		753322254 MEAUX	37 rue Jean Paul Saire	24/03/2017	31/03/2022	3	X	X
* MORMINA	Marylène Lucia	Beurre Oeufs Fromages	LES FOLLIES FROMAGERES	333107456 BOBIGNY	122 rue du Berry	03/02/2019	31/12/2022	9	X	X
* OUKASAS	Lyazid	Rotisserie	LA BRAISE D'OR	853965382 BOBIGNY	17 avenue des Palmiers	14/03/2020	31/12/2022	8	X	X
* PEREIRA	Loïc	Buvette	MAURICE	797612702 MEAUX	32 rue de la Fontaine Rouveau	24/03/2017	31/12/2022	25	X	X
* PICHON	Rénaid	Boucherie Chevalline		811168822 MEAUX	28 Cours de la Garonne	24/03/2017	31/12/2022	6	X	X
* RCHICHE	Aziz	Boucherie	BOUCHERIE BONNE VILLE	800854309 BOBIGNY	85 Les Allouettes Apt 4	24/03/2017	31/12/2022	10	X	X
* RONCHIN / ALOUFA	Angélique	Fruits et Légumes		833997760 MEAUX	139 avenue Aristide Briand	01/04/2018	31/12/2022	11	X	X
* TABIB	Amine	Boulangerie Pâtisserie	B. VARLIN	792890535 MEAUX	34 rue Jean Jaurès	20/09/2017	31/06/2022	16	X	X
* TISSIER LEIBER	Agnès	Charcuterie Traiteur	AGNES ET FRANCK	499230795 BOBIGNY	8 Avenue Paul Vaillant Couturier	24/03/2017	31/12/2022	19	X	X
* TJJP	Saïda	Boucherie	LA BOUCHERIE TYMSY	803256379 BOBIGNY	14 Ter rue Villa de la Convention	24/03/2017	31/12/2022	11	X	X
* TJJP	Samyr	Boucherie Triperie	LA BOUCHERIE MOGADOR	448212407 PARIS	13 rue Gauthey	06/08/2017	31/12/2022	10	X	X
* TRIQUEUR	Tony	Poissonnier	POISSONNERIE TRIQUET	512518192 BOULOGNE SUR MER	50 Allée Alexandre Liné Apt. 332	24/03/2017	30/11/2022	16	X	X
* YABAS	Dindar	Epicerie Epices Condiments	DINO	450571187 PONTOISE	17 Rue des Bauves	24/03/2017	31/12/2022	14	X	X

TOTAL : 26 COMMERCANTS PRESENTS AU 31/12/2022

MISE A JOUR LE 31/12/2022

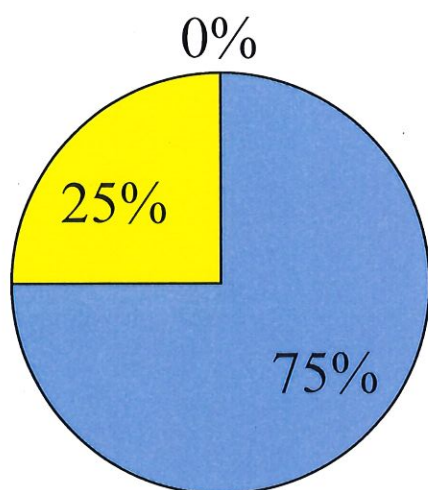
MOIS DE DECEMBRE

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231220-23_08705-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

**TABLEAU DES DIFFERENTES CATEGORIES D'ACTIVITES
DE BOUTIQUIERS EN 2022
VILLEPARISIS**

Catégories d'Activités	Nombre de Commerçants	Nombre de Mètres Totalisés (en m)	% du nb de commerçts par catégorie
Fruits et Légumes	3	31	75
Epicerie	1	5	25
Maroquinerie	0	0	0
TOTAL	4	36	100

**POURCENTAGE DU NOMBRE DE COMMERCANTS EN
FONCTION DES CATEGORIES D'ACTIVITES**



■ Fruits et Légumes ■ Epicerie

□ Maroquinerie

VILLE DE VILLEPARISIS

LISTE DES BOUTIQUIERS EN 2022

Nom	Prénom	Activité	Enseigne	Siret	Adresse	PRESENT DU	AU	METRAGE	
*	ABADA	Fruits et Légumes	D'STOCK	537643074	MEAUX 1 rue de la Constellation 93230	ROMAINVILLE	01/01/2018	31/12/2022	8
*	BOURASS	Fruits et Légumes Epicerie	CENTRAL PRIMEUR P.O.G.	810875583	MEAUX 114 rue Ambroise Rendu 77290	MITRY MORY	01/01/2018	31/12/2022	15
*	DAWOUD	Fruits et Légumes	LES FRERES	790650881	MEAUX 4 Rue des Maronités 75020	PARIS	01/04/2022	31/12/2022	8
*	KUSOGLU	Epicerie	RBBK	517799979	MEAUX 25 avenue du Colonel Fabien 93130	LIVRY GARGAN	01/01/2018	31/12/2022	5
*	SETAL	Maroquinerie	CHRIS ET LEO	489037028	MEAUX 85 rue Jean Jaures 77270	VILLEPARISIS	01/03/2018	28/02/2022	6

TOTAL : 4 COMMERCANTS PRESENTS AU 31/12/2022
MISE A JOUR LE 31/12/2022 **MOIS DE DECEMBRE**

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231220-23_08705-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

CHAPITRE II

RAPPORT TECHNIQUE



ENTRETIEN LOCATIF DES MARCHÉS

Le budget général d'entretien des sites (contrat d'entretien avec les entreprises et interventions diverses...), s'est élevé à la somme de :

ANNÉE 2022 : 992,43 EUROS HORS TAXES

(VOIR TABLEAU JOINT EN ANNEXE II)

- La Société ATECHYGIENE a effectué des opérations de dératisation sur l'ensemble du marché. Elle est intervenue à 5 reprises cette année en janvier, mars, juin, août et octobre 2022.
- Compte tenu du planning chargé de l'organisme de contrôle SOCOTEC, les interventions prévues en 2022 ont été reportées en 2023.
Ce même bureau de contrôle a effectué le contrôle des installations électriques générales du marché du Centre et le contrôle des installations électriques personnelles des commerçants en mars 2023.
A l'issue de ce contrôle, un rapport individuel a été remis à chaque commerçant concerné afin d'effectuer s'il y avait lieu les levées d'observations mentionnées.
Le coût de cette intervention ne figure pas au tableau des dépenses d'entretien, puisque la facture est répartie et remboursée par les commerçants.

Nous nous efforçons ainsi, de maintenir sans cesse un outil commercial en bon état afin de permettre aux commerçants d'exercer leurs activités dans les meilleures conditions d'exploitation possibles.

* * *



ANNEXE – II –



ENTRETIEN LOCATIF 2022 - VILLEPARISIS

N°	DATE	SOCIETE	NATURE	H.T
1	27/01/22	ATECHYGIENE	Dératisation et désinsectisation du marché	166,88
2	31/03/22	ATECHYGIENE	Dératisation et désinsectisation du marché	166,88
3	09/06/22	ATECHYGIENE	Dératisation et désinsectisation du marché	166,88
4	29/08/22	ATECHYGIENE	Dératisation et désinsectisation du marché	166,88
5	10/10/22	ATECHYGIENE	Dératisation et désinsectisation du marché	166,88
6	29/07/22	PROXIMAT	Achats matériels d'entretien	158,03
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
TOTAL				992,43

Accusé de réception en préfecture
 077-217705144-20231220-23_08705-DE
 Date de télétransmission : 20/12/2023
 Date de réception préfecture : 20/12/2023



ATTESTATION D'ASSURANCE



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

MMA IARD Assurances Mutuelles/MMA IARD atteste que :

LOISEAU MARCHES
147 BD D'ALSACE LORRAINE
94170 LE PERREUX SUR MARNE

est titulaire d'un contrat d'assurance n° : 145412773

garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir et imputables à ses activités telles que décrites dans le contrat susvisé du fait de dommages (ou préjudices) corporels, matériels ou immatériels causés aux tiers, **sous la seule réserve des exclusions prévues au titre du contrat et dans la limite des montants ci-après.**

pour les activités suivantes :

Concession de marchés publics avec entretien des espaces et mise à disposition du matériel pour les marchés, dans le cadre des délégations de services publics. Mise à disposition des emplacements avec perception des droits de place.

et toutes activités connexes ou annexes suivantes se rapportant aux activités décrites ci-dessus :

1. Les diverses activités publicitaires et commerciales y compris le mécénat et le partenariat sous toutes leurs formes,
2. Les travaux de démolition, de construction, d'installation, d'extension, de réparation, de rénovation ou d'entretien de bâtiments ou d'installations industrielles pour son propre compte, en qualité de maître d'ouvrage pour des chantiers dont le montant n'excède pas 300.000€, **à l'exclusion de toute mission en qualité de maître d'œuvre.**
3. La gestion, la surveillance et la promotion immobilière de son propre patrimoine,
4. Le chargement, l'affrètement de moyens de transport, le transport par tous moyens, le déchargement ou déménagement de matériels, de produits, de marchandises, d'outillages et de tous objets divers,
5. Les travaux, autres que ceux visés au point 2. ci-dessus, effectués par les services et ateliers de l'assuré,
6. Le prêt, la location, la consignation, le dépôt de tous biens ou matériels, au personnel ou à des tiers ou chez des tiers,
7. Les activités accessoires concernant les sous-produits, les déchets et tous les biens de l'assuré tels que le matériel, les installations industrielles, terrains ou bâtiments,
8. La production d'énergie à partir de ses propres installations pour propre compte et revente aux réseaux EDF – ERDF,
9. Les restaurants, les cantines et bars, les coopératives de consommation, le service médical de l'entreprise,
10. Le Comité Social et Economique (CSE) y compris dans le cadre de la gestion des œuvres sociales qui leur sont confiées conformément aux dispositions du Code du travail,
11. Les actes d'assistance éventuellement effectués à titre bénévole ou sur réquisition,
12. Les actions de formation reçues ou données,
13. La participation aux foires et salons professionnels,
14. L'organisation de tout événement dans le cadre de son activité pour ses clients, partenaires ou collaborateurs,
15. La mise à disposition de personnel,
16. La commercialisation par internet.

Les montants s'appliquent pour l'ensemble des assurés et des activités mentionnées au contrat.

Nature des Garanties	Montant des garanties
RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	
Montants de garanties exprimés par sinistre	
Tous dommages confondus (1) (4) Dont	10.000.000 €
- Dommages corporels et immatériels consécutifs	10.000.000 €
- Limité en cas de faute inexcusable (3) à	2.000.000 €
- Dommages matériels et immatériels consécutifs Dont Vol par préposés	2.000.000 € 100.000 €
- Dommages immatériels non consécutifs	305.000 €
- Atteintes à l'environnement accidentelles se produisant dans l'enceinte de l'un des établissements de l'assuré (3)	305.000 €
.dont frais d'urgence	305.000 €
- Préjudice écologique (3)	305.000 €
RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON ET / OU RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE	
Montants de garanties exprimés par sinistre pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance	
Tous dommages confondus (4)	3.000.000 €
Dont Hors GARANTIE « ETATS UNIS D'AMERIQUE ET/OU CANADA » :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	3.000.000 €
- Dommages immatériels non consécutifs y compris frais de dépose repose et frais de retrait engagés par un tiers	500.000 €
- Frais de dépose repose engagés par l'assuré	500.000 €
- Frais de retrait engagés par l'assuré	Exclu
- Préjudice écologique	305.000 €
Dont GARANTIE « ETATS UNIS D'AMERIQUE ET/OU CANADA » selon dispositions prévues au paragraphe « Territorialité » (2) :	
Tous dommages confondus Dont :	Exclu
- Dommages immatériels non consécutifs suite à un vice caché (loss of use)	Exclu
- Frais de dépose repose engagés par l'assuré ou par un tiers	Exclu
- Frais de retrait engagés par l'assuré ou par un tiers	Exclu

(1) Les dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule à moteur sont accordés sans limitation.

(2) Les frais de défense sont inclus dans les montants de garantie.

(3) Montant exprimé par année d'assurance.

(4) Sans pouvoir dans le cadre de l'utilisation des aéronefs civils sans personne à bord, selon les termes de l'article II.1.18 des Conventions Spéciales, excéder 10.000.000 € par année d'assurance, tant en responsabilité civile exploitation qu'en responsabilité civile professionnelle confondues, étant entendu que les sous-limitations de garanties dont les montants sont inférieurs demeurent applicables.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231220-23_08705-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

La présente attestation est valable **pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023** . Elle est délivrée pour faire valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Elle ne peut engager MMA IARD Assurances Mutuelles/MMA IARD en dehors des clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère et n'est valable que sous réserve du règlement de la prime émise ou à émettre.

Fait à PARIS le 19/01/2023

L'Assureur,



CHAPITRE III
RAPPORT FINANCIER



VILLE : VILLEPARISIS

COMPTES DE L ' EXERCICE

2022

RECETTES H.T.

Abonnés 115 831,51
Non Abonnés 60 670,60

TOTAL DES RECETTES 176 502,11

Redevance Ville 160 267,44

Matières et fourniture 8 518,28

Enlèvement et traitement des déchets 71 859,19

Dépenses d'entretien et d'exploitation des marchés 992,43

Frais Divers (Dont assurances, timbres, honoraires divers,
quittanciers et factures) 2 998,90

Frais Divers de gestion (frais de siège social) 22 945,27

Impôts et Taxes 1 296,71

Personnel (Salaires et Charges sociales) 78 340,00

TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION 347 218,22

RESULTAT D ' EXPLOITATION -170 716,11

Transfert charges 484,94

Remboursement eau 4 235,33

**RESULTAT BRUT
AVANT
AMORTISSEMENTS ET IMPOTS -165 995,84**

DOTATIONS

Aux Amortissements

RESULTAT BRUT AVANT IMPOT -165 995,84

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231220-23_08705-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023



ANNEXES



RECETTES NON ABONNES 2022

MARCHE PLACE DU MARCHE

PRIX TTC	Libellé			
MOIS	DECOUVERT	STATIONNEMENT	SUPPLEMENT DECOUVERT	Total général
JANVIER	4216,46	431,89	405,11	5053,46
FEVRIER	3329,86	352,94	331,06	4013,86
MARS	5554,27	585,14	548,86	6688,27
AVRIL	5184,29	527,87	495,13	6207,29
MAI	6465,70	659,45	618,55	7743,70
JUIN	5712,19	602,17	564,83	6879,19
JUILLET	6646,18	698,15	654,85	7999,18
AOUT	3790,08	441,18	413,82	4645,08
SEPTEMBRE	5367,02	578,95	543,05	6489,02
OCTOBRE	6330,34	670,28	628,72	7629,34
NOVEMBRE	4329,26	501,55	470,45	5301,26
DECEMBRE	3411,07	383,90	360,10	4155,07
Total général	60336,72	6433,49	6034,51	72804,72

MARCHE PLACE DU MARCHE

PRIX HT	Libellé			
MOIS	DECOUVERT	STATIONNEMENT	SUPPLEMENT DECOUVERT	Total général
JANVIER	3513,72	359,91	337,59	4211,22
FEVRIER	2774,88	294,12	275,88	3344,88
MARS	4628,56	487,62	457,38	5573,56
AVRIL	4320,24	439,89	412,61	5172,74
MAI	5388,08	549,54	515,46	6453,08
JUIN	4760,16	501,81	470,69	5732,66
JUILLET	5538,48	581,79	545,71	6665,98
AOUT	3158,40	367,65	344,85	3870,90
SEPTEMBRE	4472,52	482,46	452,54	5407,52
OCTOBRE	5275,28	558,57	523,93	6357,78
NOVEMBRE	3607,72	417,96	392,04	4417,72
DECEMBRE	2842,56	319,92	300,08	3462,56
Total général	50280,60	5361,24	5028,76	60670,60

FREQUENTATION ET METRAGE FACTURE NON ABONNES 2022

MARCHE PLACE DU MARCHE

MOIS	Nombre de Co METRAGE LINEAIRE	
JANVIER	279	1869
FEVRIER	228	1476
MARS	378	2462
AVRIL	341	2298
MAI	426	2866
JUIN	389	2532
JUILLET	451	2946
AOUT	285	1680
SEPTEMBRE	374	2379
OCTOBRE	433	2806
NOVEMBRE	324	1919
DECEMBRE	248	1512
Total général	4156	26745

Accusé de réception en préfecture
 077-217705144-20231220-23_08705-DE
 Date de télétransmission : 20/12/2023
 Date de réception préfecture : 20/12/2023

VILLEPARISIS - BOUTIQUES

Période du 01/12/2022 au 31/12/2022

Listes des factures

Commerçant	Activité	ML	TTC	Payé le
ABADA Abdelkader	FRUITS ET LEGUMES	8	218,27 €	01/01/2023
BOURASS Mohamed	FRUITS ET LEGUMES	15	555,36 €	28/12/2022
DAWOUD Waled	FRUITS ET LEGUMES	8	218,27 €	05/02/2023
KUSOGLU Josef	EPICERIE	5	119,99 €	29/01/2023

Total TTC : 1 111,89 €

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231220-23_08705-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Planning journalier marché du Centre

Régisseur :

- 6h30 : Arrivée sur site,
- 6h30 - 7h : Vérification intérieure et extérieure du marché,
- 7h30 - 8h30 : Présence à l'extérieur pour la mise en place des casuels, des barrières, contrôle de l'alignement des allées et éventuellement des véhicules en infraction,
- 8h30 - 9h00 : Retour sous la halle pour contrôler le stockage des containers à poubelles, palettes des commerçants et autres...,
- 9h00 - 10h30 : Encaissements des factures abonnés,
- 10h30 - 11h : Contrôle de l'ensemble du marché,
- 11h - 12h30 : Encaissements des Casuels,
- 12h30 - 13h15 : Reprise des encaissements des abonnés,
- 13h15 - 15h15 (mercredi et vendredi) et 16h15 le dimanche : Surveillance du remballage des commerçants abonnés et volants, et du bon déroulement des opérations de nettoyage intérieur et extérieur, puis départ du site.

Equipe de nettoyage :

- 13h30 – 16h30 : Arrivée sur site de l'équipe (14h arrivée du camion benne de Véolia) pour un balayage intérieur et extérieur de la halle en répartissant les opérateurs, puis nettoyage des allées intérieures et extérieures et des containers à poubelles.
- Remisage des barrières de sécurité aux endroits dédiés.
- Vérification de la bonne exécution des différentes tâches et départ du site.